



**PROMETHEE FPS**  
Formations professionnelles de Sécurité

# Livret Accueil STAGIAIRE





# PROMETHEE FPS

Formations professionnelles de Sécurité

Situé dans un cadre agréable, Prométhée FPS vous offre de nombreux avantages :

**1. Un organisme de formation professionnelle spécialisé dans la sécurité privée**

PROMETHEE-FPS met à votre service son expertise dans le domaine de la sécurité et vous accompagne le développement des compétences de vos personnels.

**2. Des valeurs humaines partagées**

PROMETHEE-FPS s'attache aux relations humaines avec une réelle culture pédagogique qui garantit aux stagiaires une appropriation maximale des spécificités enseignées.

**3. Un accompagnement pour tous**

De la demande de renseignements à l'inscription, puis du début de la formation jusqu'à son issue, PROMETHEE-FPS accompagne chacun d'entre vous de manière individuelle afin de vous faire bénéficier des atouts des formations.

**4. Un engagement qualité de tous les instants**

PROMETHEE-FPS est un organisme soucieux de vous apporter des formations de qualité.

A l'issue de chaque formation, nous soumettons aux participants des formulaires d'évaluation afin de mesurer leur satisfaction et le cas échéant, d'apporter toutes les corrections nécessaires à notre engagement qualité, le tout s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue.

**5. Une ambiance conviviale et agréable**

Chez Prométhée FPS, nos équipes attachent une grande importance à l'accueil et l'écoute. Nous mettons tout en oeuvre pour vous accueillir dans de bonnes conditions.

**6. Des salles de formation spacieuses avec possibilité de restauration in situ ou à proximité et des parkings**

Situé à quelques pas de l'Océan et de divers points de restauration, nos salles de cours sont situées dans un bâtiment spacieux et agréable. Une cuisine équipée est mise à la disposition des stagiaires.

Bénéficiant d'un grand parking, les stagiaires ont la possibilité de se garer aisément.



**PROMETHEE FPS**  
Formations professionnelles de Sécurité

## **Deroulement d'une session**

### **1. Evaluation pré-formation**

Les futurs stagiaires réalisent une évaluation permettant de connaître leur niveau à l'entrée de la formation ou tout simplement de savoir s'ils disposent des pré-requis nécessaires pour suivre le stage.

### **2. Convocation**

15 jours avant le début de la formation, les stagiaires reçoivent une convocation accompagnée de ce livret leur délivrant toutes les informations pratiques liées à leur formation.

### **3. Accueil et horaires d'ouverture du Centre**

Le centre ouvre à 8 heures.

Les sessions de formation débutent à 8 h 30 et se terminent à 17 h 00.

La pause déjeuner a lieu entre 12 h 00 et 13 h 00.

### **4. Les repas**

Les repas ne sont pas pris en charge. Chaque stagiaire a le choix soit de bénéficier de la cuisine équipée soit d'aller dans un restaurant de proximité.

### **5. Evaluations**

Les acquis pédagogiques sont évalués tout au long de la formation. Chaque stagiaire reçoit un carnet de bord dans lequel il peut identifier ses axes de progression. A l'issue de la formation, une évaluation théorique et pratique est réalisée.

Une évaluation qualitative est également réalisée via un questionnaire afin de connaître le niveau de satisfaction des stagiaires tant en termes d'environnement de la formation que d'accueil.



# PROMETHEE FPS

Formations professionnelles de Sécurité

## Espace CREA

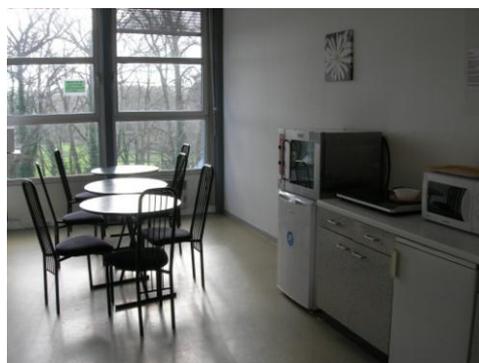


## NOS espaces

### 1. Espace formation



### 2. Espace Repas





# PROMETHEE FPS

Formations professionnelles de Sécurité

## Pour venir au Centre



Lignes de bus : T3,

Prométhée FPS – Espace Créa – Parc Technologique de Soye – 15, Rue Galilée  
– 56270 PLOEMEUR

## Accueil Handicap

« Constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » (article L.114 de la loi n° 2005-102).



**PROMETHEE FPS**  
Formations professionnelles de Sécurité

Prométhée FPS est un organisme de formation pouvant accueillir en formation toute personne en situation de handicap dès lors qu'elle répond aux exigences pré-requises pour suivre la formation.

Pour toute question, contactez le référent handicap :  
Bernard Spitale  
02.97.83.50.09  
[prometheefps@orange.fr](mailto:prometheefps@orange.fr)



FORMATION PROFESSIONNELLE DE SECURITE

■ ■ DRFP n° 53560824656

## Règlement Intérieur

### 1- Préambule

Prométhée FPS et organisme de formation professionnel indépendant, il est domicilié à l'espace CREA -Parc technologique de Soye 15 rue Galilée à Ploemeur 56 270.

Le présent règlement Intérieur a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants aux différents stages organisés par Prométhée FPS dans le but de permettre un fonctionnement régulier des formations proposées.

Définitions :

- Prométhée FPS sera dénommée ci-après « organisme de formation »
- Les personnes suivant le stage seront dénommées ci-après « stagiaires »
- Le directeur de la formation de Prométhée FPS sera ci-après dénommé « le responsable de l'organisme de formation ».

### II - Disposition Générale

#### Article 1

Conformément aux articles L. 6352-3 et L.6352-4 et R. 6352-1 à R6352- 15 du code du travail, le présent Règlement Intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanctions.

### III – Champ d'application

#### Article : 2 Personnes concernées

Le présent Règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée par Prométhée FPS et ce, pour toute la durée de la formation suivie.

Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par Prométhée FPS et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

#### Article : 3 Lieu de la formation

La formation aura lieu soit dans les locaux de l'espace CREA, 15, rue Galilée – 56270 Ploemeur, soit dans des locaux extérieurs loués par Prométhée FPS ou dans les locaux du client.

Les dispositions du présent Règlement sont applicables non seulement au sein des locaux de l'espace CREA, mais aussi dans tout local ou espace accessoire à l'organisme.

### IV - Hygiène et sécurité

#### Article 4 : Règle générale

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulièrement de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Toutefois, conformément à l'article R. 922-1 du Code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur en application de la section VI du chapitre II du livre Ier du présent code, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

#### Article 5 : Boissons alcoolisées, stupéfiants

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner dans l'établissement en état d'ivresse ou état sous stupéfiant, d'introduire ou de consommer des boissons alcoolisées ou des stupéfiants

#### Article 6 : Lieux de restauration

L'accès aux lieux de restauration n'est autorisé que pendant les heures fixées pour les repas. Il est interdit, sauf autorisation spéciale, donnée par le responsable de l'organisme, de prendre ses repas dans les salles où se déroulent les stages.

#### Articles 7 : Interdiction de fumer

En application du décret n° 92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les locaux de formations.

## **Articles 8 : Consignes d'incendie**

Conformément aux articles R. 232-12-17 et suivants du code du travail, les consignes d'incendies et notamment un plan de localisation des extincteurs et issues de secours sont affichés dans les locaux de formations de manière à être connus de tous les stagiaires.

## **Article 9 : Accident ou incident**

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme.

Conformément à l'article L. 6342-1 du code du travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve sur les lieux de formation ou pendant qu'il se trouve sur le lieu de formation ou pendant qu'il s'y rend ou revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable de l'organisme auprès de la caisse de sécurité sociale.

## **Article 10 : Attentat – Intrusion**

En cas d'attentat ou d'intrusion dans les locaux de CREA, le ou les stagiaires sont tenus de respecter les consignes prévues dans ces situations afin de préserver leur propre vie et celle des autres participants.

Si la situation le permet et s'il en a la possibilité, le stagiaire est tenu de prévenir les secours.

## **V - Discipline**

### **Article 11 : Tenue et comportement**

Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.

Tout usager ou stagiaire est tenu de respecter les personnes et les biens présents dans l'espace CREA. Tout acte d'incivilité peut être sanctionné. Tout acte d'agression verbale ou physique est considéré comme un fait grave, et le cas échéant, sanctionné comme tel.

### **Article 12 : Horaires de stage**

Les horaires de stage sont fixés par Prométhée FPS et portés à la connaissance des stagiaires soit par convocation adressée par voie électronique, soit à l'occasion de la remise aux stagiaires du programme de la formation. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires.

Prométhée FPS se réserve, dans les limites imposées par des dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de stages en fonction des nécessités de service. Les stagiaires doivent se conformer aux modifications apportées par Prométhée FPS aux horaires d'organisation du stage.

En cas d'absence ou de retard au stage, le stagiaire doit avertir soit le responsable de la formation, soit au secrétariat de l'espace CREA.

Une fiche de présence est émergée et signée par chaque stagiaire participant à une session de formation.

### **Article 13 : Accès au lieu de formations**

Sauf autorisation expresse de Prométhée FPS, les stagiaires ayant accès au lieu de formation pour suivre leur stage ne peuvent :

- y entrer ou y demeurer à d'autres fins.
- Faciliter l'introduction de tierces personnes à l'organisme.

### **Article 14 : Usage du matériel**

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet : l'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite.

A la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation.

### **Article 15 : Enregistrements**

Il est formellement interdit, sauf dérogation express, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

### **Article 16 : Documents pédagogiques**

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

### **Article 17 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens des stagiaires**

Prométhée FPS décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des personnels de toute natures déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

### **Article 18 : Utilisation des terminaux mobiles personnels**

L'utilisation des téléphones portables ou autres terminaux mobiles personnels est strictement interdit pendant les formations.

### **Article 19 : Sanctions**

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent Règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction.

Constitue une sanction au sens de l'article R6352-3 du code du travail toute mesure, autre que les observations verbales, prise par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit.

Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister :

- Soit en un avertissement
- Soit en un blâme
- Soit en une mesure d'exclusion définitive

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

**Le responsable de l'organisme de formation doit informer de la sanction prise :**

- L'employeur, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre du plan de formation en entreprise
- L'employeur et l'organisme paritaire qui a pris à sa charge les dépenses de la formation, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre d'un congé de formation.

#### **Article 20 : Procédure disciplinaire**

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Lorsque le responsable de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction qui a une incidence, immédiate ou non, sur la présence d'un stagiaire dans une formation, il est procédé ainsi **qu'il suit** :

- Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant convoque le stagiaire en lui indiquant l'objet de cette convocation.
- Celle-ci précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et est adressée par lettre recommandée remise à l'intéressé, ou par information verbal contre décharge.
- Au cours de l'entretien, le stagiaire, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, (stagiaire ou salarié de l'organisme de formations.
- La convocation mentionnée à l'alinéa précédent faire état de cette faculté. Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire. Dans le cas où une exclusion définitive du

stage est envisagée et où il existe un conseil de perfectionnement, celui-ci est constitué en commission de discipline, où siègent des représentants des stagiaires.

- Il est saisi par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant après l'entretien susvisé de cette saisine. Il est entendu sur sa demande par la commission de discipline. Il peut dans ce cas, être assisté par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme dans le délai d'un jour franc après sa réunion.

- La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien ou, le cas échéant, après la transmission de l'avis de la commission de discipline. Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée au stagiaire sous forme d'une lettre qui lui est remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

Lorsque l'agissement a donné lieu à une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive, relative à cet agissement, ne peut être prise sans que le stagiaire ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui et éventuellement que la procédure ci-dessus décrite ait été respectée.

#### **VI - Publicité et date d'entrée en vigueur**

##### **Article 21 : Publicité**

Le présent règlement est mis à la disposition de chaque stagiaire avant le début de la formation.

Un exemplaire du présent règlement est également affiché et disponible dans les locaux de Prométhée FPS

Contact : [prometheefps@orange.fr](mailto:prometheefps@orange.fr)

**Bernard SPITALE – Directeur du Centre de Formation**



**PROMETHEE FPS**  
Formations professionnelles de Sécurité

## **COVID 19 – Annexe au règlement intérieur**

### **1. Introduction**

Conformément aux principes généraux de prévention en matière de protection de la santé et la sécurité au travail, dans le cadre de ses activités de formation, Prométhée FPS prend un certain nombre de mesures afin de se conformer aux consignes de protection de la santé de chacun afin de limiter les risques d'infection au coronavirus.

Ce document est annexé au règlement intérieur et précise les dispositions individuelles et collectives à appliquer.

Il convient à chaque partie prenante de respecter les termes du présent document.

### **2. Locaux**

#### **Règles de circulation**

La configuration du bâtiment permet une circulation sans croisement. A cet effet, les stagiaires seront accueillis à la porte d'entrée principale mais la sortie se fera par une porte de la salle de formation donnant directement sur le parking.

A l'intérieur des espaces communs, deux escaliers permettent de circuler sans se croiser. Les stagiaires seront destinataires des consignes de circulation matérialisées par un traçage au sol.

#### **Rassemblements**

Les rassemblements dans les espaces communs sont limités et supervisés par la direction ou le formateur.

Les rassemblements à l'extérieur des locaux pourront éventuellement être autorisés dans le respect des limites de distanciation et le respect des autres usagers de l'espace.

#### **Espaces communs**

Le centre de formation Prométhée FPS se trouve dans un bâtiment appartenant à Audelor. Plusieurs entreprises sont hébergées dans ce bâtiment, mais Prométhée FPS dispose de ses propres bureaux et de ses propres salles de formation.

La désinfection des espaces communs sont à la charge d'Audelor.

### **Salles de formation**

Prométhée FPS réalise la désinfection de ses propres espaces avant le début de chaque journée de formation et à la fin de celles-ci :

- Désinfection des tables
- Lavage du sol

Du produit désinfectant et du papier sont mis à la disposition des stagiaires qui peuvent ainsi procéder à la désinfection de leur propre espace quand ils le souhaitent.

Prométhée FPS dispose de deux salles de formation pouvant accueillir en tant normal respectivement 20 et 10 personnes. Afin de respecter la distanciation nécessaire, la capacité d'accueil sera réduite de moitié c'est-à-dire 10 personnes pour l'une et 5 personnes pour l'autre.

Les salles de formation sont équipées de fenêtre permettant une aération suffisante et régulière.

### **Utilisation des sanitaires**

La désinfection des sanitaires est à la charge d'Audelor ainsi que la fourniture de savon. Toutefois, Prométhée FPS mettra à la disposition des stagiaires du savon et du désinfectant.

### **Ouverture des portes**

La porte d'entrée du bâtiment sera ouverte le temps de l'accueil des stagiaires.

L'ouverture de la porte de la salle de formation sera à la charge du formateur ou de la personne qui le représentera à cet effet.

### **Espace repas**

Compte-tenu de la petite surface de l'espace repas, son accès sera interdit.

### **Espace pause**

L'espace pause pourra être accessible sous la supervision du formateur. Une distance suffisante devra être respectée entre chaque stagiaire. La façade de la machine à café devra être nettoyée avec une lingette désinfectante entre chaque utilisateur. Les stagiaires devront systématiquement se désinfecter les mains avec une solution hydro-alcoolique après son utilisation.

Une poubelle est mise à disposition à côté de la machine à café pour jeter les gants, lingettes, gobelets...

### **3. Accueil des stagiaires**

Les stagiaires seront accueillis un par un par le dirigeant de Prométhée FPS ou son représentant à l'entrée principale du bâtiment de l'espace Créa avec le respect de la distanciation.

Un masque sera fourni à chaque stagiaire. Ce masque sera récupéré le soir pour être lavé. Un deuxième masque sera fourni à chaque stagiaire le lendemain.

Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition des stagiaires dès leur entrée dans le bâtiment.

La température de chacun pourra être prise au moyen d'un thermomètre électronique si le responsable d'établissement le juge nécessaire.

Ils seront dirigés vers la salle de formation un par un où le formateur les attendra et les fera rentrer dans le respect de la limite de distanciation préconisée, cette dernière sera matérialisée au sol.

### **4. Déroulement de la formation**

Au cours de la formation, chaque stagiaire bénéficiera d'un espace dédié et devra porter le masque perçu lors de son arrivée.

Tout déplacement non nécessaire sera interdit pendant la durée de la formation.

Les stagiaires devront respecter les consignes sanitaires affichées dans la salle de formation.

Le planning de formation est diffusé auprès des stagiaires. Il leur appartient de prendre les mesures nécessaires pour respecter les horaires et les conditions d'accueil.

#### **Le formateur**

Le formateur respectera les consignes sanitaires recommandées pour préserver la santé des stagiaires et la sienne.

#### **Utilisation du matériel**

Dans le cadre de l'application des modalités de protection de la santé de chacun, Prométhée FPS s'attache à prendre les mesures nécessaires.

Chaque stagiaire devra apporter son propre matériel nécessaire à la prise de notes au cours de la formation.

Pour l'utilisation du matériel pédagogique, Prométhée FPS prévoit :

Matériel	Procédures de protection
Tables et chaises	Une table sera attribuée à chaque stagiaire et il la conservera tout au long de la durée de la formation.
Informatique	Attribution d'un poste informatique par stagiaire avec un clavier protégé par un film plastique changé tous les jours. Les stagiaires ne peuvent pas changer de PC
Moyens de communication (Tél, radio ...)	Chaque stagiaire recevra un sac plastique pour contenir et utiliser le matériel.
PC Sécurité	Les manipulations du tableau du PC Sécurité seront exécutées avec des gants. A cet effet, chaque stagiaire recevra un jeu de gants jetables. Ils seront changés autant de fois que nécessaire. Matériel désinfecté à chaque changement de stagiaire.
Matériel SST	Le matériel nécessaire à la formation initiale et MAC sera désinfecté dans le respect des consignes. <ul style="list-style-type: none"><li>- la pratique des insufflations, en formation initiale et en MAC, est provisoirement suspendue lors de l'apprentissage de la RCP et lors des épreuves certificatives, sans préjudice pour les candidats. Seules les compressions thoraciques seront réalisées</li><li>- Toutes les zones de contact sur les mannequins seront désinfectées entre chaque stagiaire</li><li>- Du gel hyro-alcoolique sera mis à disposition en quantité suffisante afin que chacun puisse se désinfecter les mains autant de fois que nécessaire.</li><li>- Les modalités de nettoyage et de désinfection sont consignées dans un registre dédié.</li></ul>
Formations sécurité/Palpation	Les actions de palpation seront réalisées sur un mannequin dédié afin d'éviter toute proximité hors limites de distanciation entre les stagiaires.

## 5. Accès aux bureaux administratifs

L'accès aux bureaux administratifs sera limité mais autorisé en dehors des heures de formation et soumis à l'accord du responsable d'établissement. Les stagiaires pourront y accéder un par un si nécessité.

## 6. Les repas

Les repas sont à la charge de chaque stagiaire et pris à l'extérieur des locaux.

Des points de restauration seront indiqués aux stagiaires.

A leur retour, les stagiaires devront se désinfecter les mains avant l'entrée en salle de formation.

## 7. Modalités d'information des stagiaires

Les stagiaires seront informés des présentes consignes et modalités lors de l'envoi de leur convocation.  
Le présent document y sera annexé au même titre que le règlement intérieur.

Fait à Ploemeur, le

Bernard SPITALE

Dirigeant



ANNEXE



**PROMETHEE FPS**  
Formations professionnelles de Sécurité

# Coronavirus

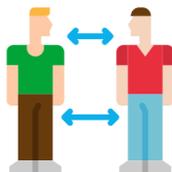
## Se protéger et protéger les autres



**Se laver les mains**



**Porter un masque**



**Respecter les distances de sécurité (1 m)  
et le sens de circulation**



**Saluer sans se serrer la main, pas d'embrassades**



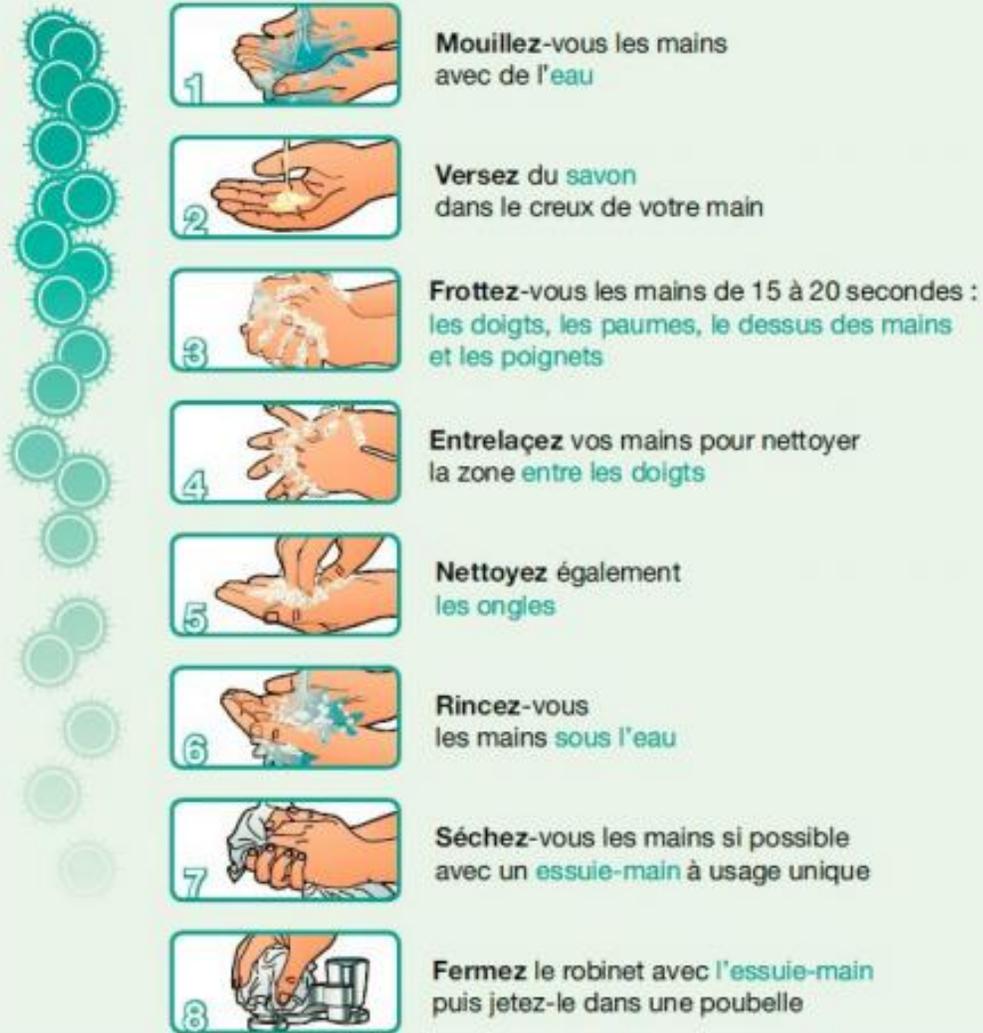
**Utiliser un mouchoir à usage unique pour se moucher**



**Tousser ou éternuer dans son coude**

ILLUSTRATION – LAVAGE DES MAINS A L'EAU ET AU SAVON

## HYGIÈNE DES MAINS SIMPLE ET EFFICACE



# Hygiène des mains

par friction hydroalcoolique



**1** Déposer le produit dans le creux de la main



**2** Frotter largement paume contre paume



**3** Frotter l'un après l'autre le dos de chaque main



**4** Frotter entre les doigts



**5** Frotter le dos des doigts contre la paume de l'autre main



**6** Sans oublier les pouces



**7** Insister sur le bout des doigts et les ongles pour chaque main



**8** Terminer par les poignets



**9** Frotter jusqu'au séchage complet des mains. Ne pas rincer, ni essuyer

## CONSIGNES D'UTILISATION DES MASQUES ANTI-PROJECTION DITS « CHIRURGICAUX »

